



IRIS

Institut de Recherche
sur les Implications
de la langue des Signes



MENACE DE FERMETURE

=

L'EDUCATION DES ENFANTS SOURDS EN DANGER

IRIS c'est quoi ? C'est une association qui a créé un dispositif d'éducation en langue des signes (langue naturelle et première des sourds) pour les enfants sourds unique en France.

Les enfants sourd ont accès à un enseignement bilingue langue Française / Langue des signes grâce à l'association **IRIS**

IRIS a dû assumer pendant 3 ans la majorité des frais de fonctionnement pour l'éducation des enfants sourds - responsabilité du Ministère de l'Education Nationale - représentés par 300.000€ d'investissement sans aucune contrepartie de l'Etat.

Devant l'inaction du Ministère, **IRIS** est menacée de fermeture fin février et les écoles sont privées d'interprètes depuis 6 mois.

Il est temps de réagir !

SI IRIS FERME, CE SONT NOS ENFANTS SOURDS QUI PAIERONT LE PRIX DU SILENCE DU GOUVERNEMENT.



Appel



L'Association IRIS menacée de fermeture !

La langue des signes française a été interdite pendant **100 ans** accumulant un retard sans précédent sur les autres nations ! L'éducation en langue des signes n'existe que depuis **20 ans** grâce à l'acharnement et au travail de l'association **IRIS**. Il n'existe pour le moment que très peu de classes bilingues en France (uniquement Toulouse et Poitiers !!). Pourquoi s'arrêter en si bon chemin, alors que ces classes ont permis aux enfants sourds d'avoir un niveau scolaire équivalent à celui des enfants entendants ?

Acceptez-vous pour vos enfants une éducation dans une langue qu'ils ne comprennent pas ?

Nous souhaitons conserver et développer dans l'intérêt de nos enfants un enseignement dispensé dans leur langue naturelle. Donnons aux enfants sourds, l'égalité des chances, qu'ils méritent comme le précise la LOI DE FEVRIER 2005.

En 1988, l'association **IRIS** a créé une filière bilingue langue française/langue des signes de la maternelle à la terminale destinée à l'éducation des enfants sourds.

Ce procédé unique en France consiste à l'enseignement du programme de l'Education Nationale dispensé par des professeurs sourds ou entendants signants dispensés aux enfants sourds. L'Education Nationale avait donné son accord de principe afin de financer ces classes dès **2004**.

En réalité, les lenteurs administratives du ministère de l'Education Nationale ont contraint **IRIS** à patienter jusqu'en 2007 et assumer en grande partie la charge financière de ces classes pendant 3 ans avant de conclure officiellement une convention de partenariat entre les 2 structures, l'Education Nationale reconnaissant le rôle essentiel d'**IRIS** en matière d'éducation en langue des signes.

Ne soyons pas plus sourds que les sourds.

Joignez-vous au mouvement et tout ensemble

SAUVONS IRIS
SAUVONS LA LANGUE DES SIGNES
SAUVONS LES CLASSES BILINGUES

**Nous appelons à une forte
mobilisation!**

**Grande
manifestation**

**le mercredi 25 février 2009
à Toulouse**

Rassemblement sur la place Arnaud
Bernard à 14h00

Défenseurs de l'éducation bilingue, de la langue des
signes, du respect de la LOI de février 2005,

ENEZ NOMBREUX

voir <http://www.iris-lsf.fr/>
voir <http://anpes.free.fr/>

**Nous appelons à une forte
mobilisation!**

**Grande
manifestation**

**le mercredi 25 février 2009
à Toulouse**

Rassemblement sur la place Arnaud
Bernard à 14h00

Défenseurs de l'éducation bilingue, de la langue des
signes, du respect de la LOI de février 2005,

ENEZ NOMBREUX

voir <http://www.iris-lsf.fr/>
voir <http://anpes.free.fr/>